

## Un nouveau scénario à droite pour engager la TVA sociale

[Les Echos](#), 27 décembre 2011

**Le rapport d'Yves Bur (UMP) sur le financement de la branche famille, commandé par Matignon, préconise plusieurs options, qui font toutes appel à des hausses de TVA plus ou moins fortes. Mais aussi à des économies audacieuses sur les prestations familiales.**

Voilà un nouvel élément à apporter au dossier, déjà fourni, du financement de la protection sociale, que Nicolas Sarkozy entend mettre en avant en 2012. Dans un rapport commandé par le gouvernement en avril 2009 et remis depuis plus d'un an, mais qui n'avait jamais fait l'objet de publicité, le député Yves Bur (UMP), rapporteur du budget de la Sécurité sociale, défend plusieurs scénarios d'évolution du financement de la branche famille qui font tous appel à des hausses de TVA. Les cotisations patronales au titre des prestations familiales représentent encore 33 milliards d'euros, soit un poids prépondérant, alors que la plupart de ces prestations ont un caractère universel et pourraient donc être financées par des impôts plus larges (TVA, CSG, etc.).

### **Continuer de financer certaines prestations**

La mission entérine d'abord la thèse largement défendue aujourd'hui de la nécessaire diminution des charges pesant sur le travail, afin de rattraper en partie le retard de compétitivité qui s'est creusé, essentiellement avec l'Allemagne. Elle juge légitime, aussi, d'agir en priorité sur les cotisations au titre de la branche famille, mais, à la différence de l'UMP qui préconise dans son projet 2012 un basculement de l'intégralité des charges patronales (5,4 points de cotisations) au profit d'une « fiscalité anti-délocalisation », elle considère que les entreprises doivent continuer de financer certaines prestations familiales, car elles en bénéficient directement. A savoir les dépenses visant à favoriser la conciliation entre vies professionnelle et familiale (aides à la garde d'enfant, voire prestations d'accueil du jeune enfant), ce qui conduirait, selon le périmètre retenu, à maintenir entre 7 et 14 milliards de cotisations patronales.

Le Medef plaide au contraire pour transférer jusqu'à 80 milliards de cotisations sociales (y compris salariales) en allant au-delà de la branche famille, afin d'avoir un vrai impact sur le coût du travail.

### **Ne pas dépasser 3 points de hausse**

Quels impôts augmenter ensuite pour compenser en intégralité la perte de recettes (plus de 20 milliards) ? Yves Bur écarte le taux général de CSG dont une éventuelle hausse devrait être réservée selon lui à l'assurance-maladie. De même que les taxes environnementales ou nutritionnelles. Tous les scénarios défendus par le rapport font appel à la TVA (hausse du taux réduit et du taux normal), de manière plus ou moins forte : « A la lumière des simulations économiques disponibles et des enseignements de l'expérience conduite en Allemagne en 2006 et 2007, la mission estime que la TVA peut être mobilisée, à condition toutefois que, tant pour limiter les conséquences inflationnistes que l'impact psychologique et politique d'une telle mesure, l'augmentation du taux normal ne dépasse pas 3 points. »

En outre, afin de « veiller à une répartition équitable du transfert de charges », la hausse de TVA devrait s'accompagner d'une augmentation ciblée de CSG sur les revenus du capital, ainsi que de l'alignement du taux de CSG des retraités et des chômeurs sur celui des salariés (pour un gain global de 2 milliards). Autre point saillant : la mission juge que la réforme devrait aussi être financée par des économies. Il reste à savoir quelles options retiendra le Haut Conseil du financement de la protection sociale, voulu par Nicolas Sarkozy, qui doit démarrer ses travaux en janvier pour faire des propositions rapidement.

### **Durcir la fiscalité des prestations familiales**

La mission juge que la réforme du financement de la branche « pourrait s'accompagner d'un **renforcement de l'équité de la dépense en faveur des familles** ». Elle part du constat que le montant moyen par enfant des transferts en faveur des familles suit une **courbe en « U »** : le système bénéficie davantage aux plus démunis (prestations sous condition de ressources) et aux plus aisés (avantages fiscaux). Le rapport liste les **mesures correctives** qui pourraient être prises : **fiscalisation des allocations familiales**, baisse de 10 % du plafond du quotient familial, réduire de une à une demi la part du quotient familial attribuée au troisième enfant, **réformer le congé parental** (mise sous condition de ressources, assujettissement à l'impôt, réduction de la durée mais revalorisation du montant versé), etc. Les scénarios de réforme envisagés se basent sur des **économies sur les prestations** allant de 1,5 milliard à 2,5 milliards d'euros.

**ETIENNE LEFEBVRE**

## Le rapport Bur se penche sur la branche famille

*Protection Sociale Informations* N° 816 du 11/01/2012

Commandé par le Premier ministre en 2009, le [rapport](#) d'Yves Bur a opportunément fuité, fin 2011, dans *Les Échos*.

Il présente plusieurs scénarios d'évolution du financement de la branche famille. Le transfert vers le budget de l'État des dépenses de la branche famille de la Sécu pourrait contribuer à simplifier les relations financières entre les deux institutions, tout en permettant une réduction partielle de cotisations sociales patronales », explique le rapport d'Yves Bur, député (UMP, Bas-Rhin).

En marge des quatre scénarios de transfert de cotisations sur la TVA, il présente le schéma défendu par la direction du budget, qui ne devrait pas manquer d'agiter le landerneau. Selon celui-ci, l'État se verrait affecter 45,2 Mds€ de dépenses à caractère familial, y compris celles d'action sociale si chères aux administrateurs. En contrepartie, l'État inscrirait, dans son budget, 25,9 Mds€ de recettes issues des impôts et taxes affectés. Si des recettes diverses en provenance de la Cnaf lui étaient transférées, il resterait à trouver 16,6 Mds€.

In fine, cela devrait permettre à la fois de rationaliser le financement de la politique familiale et de réduire, pour les entreprises, de 2,4 points les cotisations sociales dédiées (le taux passant ainsi de 5,4 à 3 points).

« Les conséquences d'un tel scénario ne doivent pas être minimisées », indique le rapport, puisque cela entraînerait de fait la disparition de la branche famille. Exit la gouvernance paritaire ! Si la mission n'identifie pas d'obstacle juridique, elle paraît dubitative sur la capacité de l'État à mieux gérer la politique familiale. Et cette budgétisation intégrale pourrait avoir un impact négatif sur le financement du régime général dans la mesure où les excédents structurels de la branche famille permettent actuellement de financer le déficit d'autres branches.

Dès lors, une « solution de repli » consisterait, pour la mission, à transférer vers le budget de l'État les seules dépenses induisant un cofinancement (aides au logement) ou présentant une nature foncièrement budgétaire comme l'allocation de rentrée scolaire - 5,4 Mds€, soit moins de 10 % des dépenses et l'équivalent de 0,8 point de cotisations famille.